

ment d'une faveur provoquée par la ferveur des fidèles et l'accomplissement d'une oeuvre indiquée par Jésus-Christ lui-même; la conclusion, c'est que le mois d'avril est supprimé et que les communions suivantes sont retardées d'un mois. " L'abbé Boudinhon ajoute: " Une décision a été donnée dans ce sens au sujet du trentain grégorien. Quoique les trente messes doivent être dites pendant trente jours consécutifs, on admet cependant que l'interruption nécessaire pendant les trois derniers jours de la semaine sainte ne nuit pas à l'efficacité du trentain. "

Enfin le *Messenger canadien du Sacré-Coeur de Jésus* a, dans son numéro de mars 1904, adopté la conclusion de l'*Ami du clergé*. Le numéro de mars 1915, qui vient de sortir, contient le même enseignement.

C'en est assez pour montrer combien est fondée cette opinion que, lorsque le premier vendredi du mois d'avril tombe le vendredi saint, il n'y a pas à le compter dans la série et qu'on peut se contenter de communier un mois en plus pour compléter le nombre de neuf. Toutefois ceux qui hésiteraient encore auront toujours la faculté de recommencer leur série.

Chambly.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

SOEURS DE SAINTE-CROIX et des SEPT-DOULEURS

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE



Le jeudi, 11 février, Mgr Bruneault, évêque de Nicolet, présidait une cérémonie de vêtiture et de profession chez les Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, à Saint-Laurent.